



LE BON ' ECHO

17 avril 2020

N°39

Informations spéciales - CODIV 19

Deux nouveaux arrêtés, datés du 15 avril, viennent d'être émis par la Préfecture confirmant et prolongeant **jusqu'au 11 mai 2020** un certain nombre de mesures destinées à faire barrage à la propagation du COVID 19 :

- Prolongation de l'interdiction, dans tout le département du Morbihan, de tout déplacement sur les plages, les sentiers côtiers et cales d'accès aux bateaux, pour quelque motif que ce soit, à l'exception des déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la proximité immédiate de l'eau. La violation de ces mesures est punie d'une amende qui, en cas de récidive, peut atteindre 3 750€, six mois d'emprisonnement et une peine complémentaire de travail d'intérêt général ;
- Prolongation de l'interdiction de la location, à titre touristique, de meublés de tourisme, de chambres d'hôtel ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière, à l'exception de l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels.

Ces arrêtés sont consultables sur le site internet de la commune : www.lebono.fr.

Rappelons que les mesures de confinement doivent impérativement être respectées pour la sécurité de tous. Les contrôles effectués par la gendarmerie montrent que certains, en les enfreignant, ont été d'ores et déjà verbalisés au Bono...

Par ailleurs, la Préfecture vient de nous informer que **toutes les cérémonies commémoratives organisées en dehors de Paris sont annulées jusqu'au 11 mai**. Pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, seul le pavoisement aux couleurs nationales sera mis en place.

DIVERS

Trois bonnes nouvelles !

- La collecte habituelle des déchets recyclables (poubelles à couvercle jaune) reprend à partir du 20 avril, conformément au calendrier 2020. Cela ne remet pas en cause la collecte programmée par GMVA demain, 18 avril, au Bono : pensez à sortir la vôtre dès ce soir ; si vous habitez dans une impasse, veillez à rapprocher votre poubelle du point de collecte sur rue le plus proche pour qu'elle soit vidée,
- Les travaux de fermeture du préau de l'école sont enfin terminés. Il est prêt pour la prochaine rentrée scolaire.
- Après avis de la Préfecture, un arrêté du Maire a autorisé la réouverture du marché du jeudi matin, limité à 3 commerçants.

Nous avons pu distribuer des visières destinées aux commerçants de proximité ainsi qu'aux agents des services techniques et du port. Ces visières ont été gracieusement mises à notre disposition par les services de GMVA.

Pour terminer, nous tenons à remercier tout particulièrement les quelques 40 bénévoles qui se sont inscrits auprès du CCAS pour proposer leur aide aux personnes vulnérables de notre commune. Nous n'avons jusqu'à présent reçu qu'une demande de service pour des courses de 1^{ère} nécessité telles que denrées alimentaires, produits d'hygiène et pharmacie.

En cas de besoins, le nombre de bénévoles nous a permis de réaliser un zonage de proximité permettant d'intervenir rapidement auprès des demandeurs.

Bravo et merci à tous ceux qui s'investissent pour que solidarité, générosité et entraide ne soient pas que des mots.

Prenez bien soin de vous !